

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze, le dix-huit septembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier LEBRUN, Maire, Conseiller Général des Yvelines.

ETAIENT PRESENTS

M. Olivier LEBRUN – Mme Pauline BILLAUDEL – M. Roland de HEAULME -
Mme Béatrice BERTHOD – Mme Jane-Marie HERMANN – M. Louis LE PIVAIN -
Mme Christine CARON – M. Jean-Michel ISSAKIDIS (adjoints) –
Mme Marie DENAISON (arrivée à 20 h 30 – avant le vote de la délibération 6) –
M. Daniel DER HAROUTIOUNIAN – M. Pascal MOSSE - Mme Camille FAULQUE –
M. Jean BERNICOT – Mme Geneviève JOIE - M. Philippe GEVREY –
Mme Laure COTTIN – M. Didier HOFFMANN - Mme Paola PILICHIEWICZ -
M. Jérôme JEANBART – Mme Marie BRENIER – M. Daniel ROMAN -
Mme Christine VALLETTE - M. Antoine BEIS – Mme Aurélie JUILLET –
M. Roger LEVESQUE – Mme Emmanuelle PELE - M. Julien BOUFFARTIGUE –
Mme Sabine BESNARD – M. Jean-Marie LEBRETON – Mme Fanny RUPH –
M. Antonin GRELE (arrivé à 20 h 21 – avant le vote de la délibération 4) –
Mme Danièle HARAN(conseillers municipaux).

ABSENTS EXCUSES - PROCURATION

M. Vincent GUILLON a donné pouvoir à Mme Pauline BILLAUDEL

ABSENTS

Néant.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. LEBRUN désigne Mme Laure COTTIN comme secrétaire de séance.

.../...

M. LEBRUN : « Nous avons une séance en 21 points et la première partie de cette séance consiste à redésigner un certain nombre de membres dans des commissions notamment du fait du changement de deux conseillers municipaux que nous avons installés la dernière fois avant les vacances.

Nous commençons par la délibération n° 22 qui ne figure pas dans l'ordre du jour. Je vous propose donc de mettre à l'ordre du jour cette commission qui est la commission n° 2. Pourquoi je vous propose de rajouter cette délibération à l'ordre du jour, délibération que vous trouvez sur vos tables ? Parce que nous avons reçu la réponse des oppositions relativement tard sur la composition des commissions et je vous propose de tenir compte, quand même, de la réponse qui m'est arrivée en début de semaine. C'est donc pour cela que la délibération n'était pas prévue à l'ordre du jour et l'est dorénavant.

Vous ne voyez pas d'inconvénient à ce que nous la passions quand même ? Bien. Nous la rajoutons donc... »

22 - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION MUNICIPALE N° 2 CHARGÉE D'ETUDIER LES QUESTIONS SOUMISES AU CONSEIL MUNICIPAL RELATIVES A L'ENSEIGNEMENT, AU SPORT ET A LA JEUNESSE

M. LEBRUN : « La liste initiale était celle qui existait jusqu'à présent et la modification consiste à remplacer Mme Ruph par Mme Haran, les autres membres restant inchangés.

En théorie, ce genre de délibération devrait être voté à bulletins secrets. Je vous propose, pour éviter les lourdeurs et de prendre trop de temps, de voter à mains-levées sauf si quelqu'un me dit qu'il souhaite que ce soit fait à bulletins secrets.

Quelqu'un tient-il à ce que ce scrutin se fasse à bulletins secrets ? Personne ? Aucune objection ? Parfait. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

DECIDE du dépôt des candidatures en séance.

Commission n° 2 : Enseignement – Sport - Jeunesse

a déposé sa candidature : Pauline BILLAUDEL, Pascal MOSSE, Laure COTTIN, Christine VALLETTE, Aurélie JUILLET, Paola PILICHIEWICZ, Antoine BEIS, Sabine BESNARD, Danièle HARAN.

Après un vote au scrutin secret, les résultats sont les suivants :

- **Nombre de bulletins : 31**
- **Suffrages exprimés : 31**
- **Bulletins blancs et nuls : 0**
- **La liste a obtenu le nombre de voix suivant : 31**

.../...

Suivant le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sont donc désignés pour former la commission : Pauline BILLAUDEL, Pascal MOSSE, Laure COTTIN, Christine VALLETTE, Aurélie JUILLET, Paola PILICHIEWICZ, Antoine BEIS, Sabine BESNARD, Danièle HARAN.

DIT que les membres de cette commission sont désignés pour la durée du mandat municipal.
DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

1 - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION MUNICIPALE N° 3 CHARGÉE D'ÉTUDE DES QUESTIONS SOUMISES AU CONSEIL MUNICIPAL RELATIVE À LA FAMILLE ET AUX AFFAIRES SOCIALES

M. LEBRUN : « Arrive la délibération suivante et nous reprenons l'ordre du jour normal. Il s'agit donc de la commission n° 3 qui est chargée d'étudier toutes les questions relatives à la Famille et aux Affaires Sociales. Nous avons là aussi des modifications proposées qui sont à la fois le remplacement de Mme Giraudy par Mme Geneviève Joie et le remplacement de Mme Rupp par Mme Danièle Haran.

Même question : pouvons-nous procéder à un vote à mains-levées ?... »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

DECIDE du dépôt des candidatures en séance.

Commission n° 3 : Famille – Affaires sociales

a déposé sa candidature : Béatrice BERTHOD, Laure COTTIN, Geneviève JOIE, Paola PILICHIEWICZ, Pauline BILLAUDEL, Marie BRENIER, Didier HOFFMANN, Jean-Marie LEBRETON, Danièle HARAN.

Après un vote au scrutin secret, les résultats sont les suivants :

- **Nombre de bulletins : 31**
- **Suffrages exprimés : 31**
- **Bulletins blancs et nuls : 0**
- **La liste a obtenu le nombre de voix suivant : 31**

Suivant le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sont donc désignés pour former la commission : Béatrice BERTHOD, Laure COTTIN, Geneviève JOIE, Paola PILICHIEWICZ, Pauline BILLAUDEL, Marie BRENIER, Didier HOFFMANN, Jean-Marie LEBRETON, Danièle HARAN.

DIT que les membres de cette commission sont désignés pour la durée du mandat municipal.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

.../...

2 - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION MUNICIPALE N° 4 CHARGÉE D'ÉTUDE LES QUESTIONS SOUMISES AU CONSEIL MUNICIPAL RELATIVE À LA CULTURE

M. LEBRUN : « Je vous propose ici d'intégrer Mme Pelé...
Vous n'avez pas de remarques ? Vote à mains-levées ?... Nous sommes d'accord. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL

DECIDE du dépôt des candidatures en séance.

Commission n° 4 : Culture

a déposé sa candidature : Jane-Marie HERMANN, Roger LEVESQUE, Emmanuelle PELE, Vincent GUILLON, Camille FAULQUE, Christine CARON, Daniel DER HAROUTIOUNIAN, Sabine BESNARD, Fanny RUPH.

Après un vote au scrutin secret, les résultats sont les suivants :

- **Nombre de bulletins : 31**
- **Suffrages exprimés : 31**
- **Bulletins blancs et nuls : 0**
- **La liste a obtenu le nombre de voix suivant : 31**

Suivant le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sont donc désignés pour former la commission : Jane-Marie HERMANN, Roger LEVESQUE, Emmanuelle PELE, Vincent GUILLON, Camille FAULQUE, Christine CARON, Daniel DER HAROUTIOUNIAN, Sabine BESNARD, Fanny RUPH.

DIT que les membres de cette commission sont désignés pour la durée du mandat municipal.
DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

3 - FIXATION DU NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – DESIGNATION DES MEMBRES

M. LEBRUN : « Pour le CCAS je vous proposerai quand même de voter à bulletins secrets. Car, autant les commissions ne demandent pas de formalisme particulier, autant le CCAS est un établissement particulier et je vous propose donc de voter à bulletins secrets et nous ferons passer l'urne.

Là il s'agit dans cette configuration de fixer le nombre de membres du Conseil d'Administration que nous fixons à 12 dont 6 membres issus du Conseil municipal. 6 autres membres sont issus d'associations qui œuvrent dans le domaine de la Famille, du Handicap, de l'Action Sociale et pour lesquelles il n'y a pas de changement particulier.

Les changements qui vous sont proposés sont : Mme Geneviève JOIE qui remplace Mme Martine GIRAUDY et Mme Danièle HARAN qui remplace Mme Fanny RUPH.

.../...

Si vous êtes d'accord avec cette liste, vous mettez sur le papier qui se trouve devant vous : « liste proposée » pour éviter de mettre tous les noms ce qui sera plus simple et nous allons faire passer l'urne, de main en main, qui se trouve juste devant M. Lebreton. Je propose de prendre comme scrutateurs mes deux voisins, Mme Billaudel et M. de Heaulme.

Si vous n'êtes pas d'accord, vous le mentionnez, vous mettez « non »...

Je rappelle que, conformément à ce que je souhaite, faire ce scrutin de liste qui est un peu contraignant car lorsqu'il y a un changement à faire, il faut toujours revoter et le Conseil d'Administration du CCAS doit attendre que le vote se fasse. La loi fixe le fait que nous devrions voter selon la proportionnelle au plus fort reste ; compte tenu de cela, les listes d'opposition risquent de ne pas être représentées ou au moins une ce qui veut dire que, dans ce cas-là et comme je souhaite que tout le monde puisse être représenté au CCAS, j'ai souhaité procéder par une liste bloquée ce qui me paraît plus raisonnable ou plus conforme à l'idée que nous nous faisons de la démocratie. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

DECIDE de fixer à 12 le nombre des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Viroflay, dont 6 élus par le Conseil municipal.

DECIDE du dépôt des candidatures en séance auprès de Monsieur le Maire.

a déposé sa candidature : Béatrice BERTHOD, Pauline BILLAUDEL, Laure COTTIN, Geneviève JOIE, Jean-Marie LEBRETON, Danièle HARAN.

Après un vote au scrutin secret, les résultats sont les suivants:

- Nombre de bulletins : 32
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 32
- a obtenu le nombre de voix suivants : 32

Les conseillers municipaux désignés pour siéger au conseil d'administration du CCAS sont : Béatrice BERTHOD, Pauline BILLAUDEL, Laure COTTIN, Geneviève JOIE, Jean-Marie LEBRETON, Danièle HARAN.

DIT que les membres ainsi élus le sont pour la durée du mandat du présent Conseil municipal,

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

M. LEBRUN : « La prochaine réunion du CCAS aura lieu le 2 octobre. »

.../...

4 - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

M. LEBRUN : « Nous avons besoin ici de titulaires et de suppléants et l'idée dans cette commission était de remplacer Monsieur COQUEREL par Madame RUPH, ce qui est le seul changement. Etes-vous d'accord avec un vote à mains-levées ?... »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

DECIDE de nommer 5 représentants titulaires et 5 représentants suppléants ;

DECIDE du dépôt en séance des candidatures auprès de Monsieur le Maire ;

DECIDE de ne pas recourir au scrutin secret.

a déposé sa candidature :

- **Titulaires : Roland de HEAULME, Christine CARON, Jean-Michel ISSAKIDIS, Pascale MOSSE, Fanny RUPH.**
- **Suppléants : Daniel DER HAROUTIOUNIAN, Geneviève JOIE, Daniel ROMAN, Antoine BEIS, Jean-Marie LEBRETON.**

Après un vote à main levée, les résultats sont les suivants :

- **Participants au vote : 32**
- **Abstentions : 0**
- **Majorité absolue : 17**
- **Nombre de voix obtenu par les listes : 32**

DESIGNE les membres suivants pour siéger au sein de la commission consultative des services publics locaux :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Roland de HEAULME	Daniel DER HAROUTIOUNIAN
Christine CARON	Geneviève JOIE
Jean-Michel ISSAKIDIS	Daniel ROMAN
Pascal MOSSE	Antoine BEIS
Fanny RUPH	Jean-Marie LEBRETON

DIT que les membres de la commission consultative des services publics locaux sont nommés pour la durée du mandat municipal,

NOMME les représentants désignés par les associations suivantes :

- Union Sportive Municipale de Viroflay
- Union Urbaine de Défense et de Protection du Cadre de Vie
- Association Générale des Familles de Viroflay.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

.../...

M. LEBRUN : « Petite précision : nous ne votons pas aujourd'hui la Commission de Délégation de Service Public, parce que nous ne l'avons pas prévu à l'ordre du jour du fait que nous n'avons pas eu de réponse suffisamment tôt et que nous avons aussi une procédure de délégation de service public en cours et nous ne pourrions donc pas faire la nomination aujourd'hui afin d'éviter tout problème avec la procédure en cours. Ce sera inscrit à l'ordre du jour la prochaine fois lorsque ce dernier vous sera transmis. »

5 - MODIFICATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MAISON DE RETRAITE « LES AULNETTES »

M. LEBRUN : « Il vous est proposé de remplacer Mme Laure COTTIN par M. Daniel DER HAROUTIOUNIAN. Etes-vous d'accord avec le vote à mains-levées ?... »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

DECIDE du dépôt des candidatures en séance auprès de Monsieur le Maire,
a déposé sa candidature : Béatrice BERTHOD, Daniel DER HAROUTIOUNIAN.

Après un vote au scrutin secret, les résultats sont les suivants :

- **Nombre de bulletins : 32**
- **Bulletins blancs et nuls : 0**
- **Suffrages exprimés : 32**
- **Nombre de voix obtenus par les candidats : 32**
- **Majorité absolue : 17**

Ont donc été élus les candidats suivants pour siéger au sein du conseil d'administration de la maison de retraite « Les Aulnettes », le Maire siégeant en qualité de président de droit : Béatrice BERTHOD et Daniel DER HAROUTIOUNIAN.

DIT que les membres ainsi élus le sont pour la durée du mandat du présent Conseil municipal,

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

6 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VERSAILLES GRAND PARC POUR L'EXERCICE 2014

7 - COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL 2014 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VERSAILLES GRAND PARC

M. ISSAKIDIS : « Je commencerais par rappeler brièvement les prérogatives et l'histoire récente de Versailles Grand Parc qui a sa forme de Communauté d'Agglomération depuis 2008, qui est composée de 64 délégués communautaires issus du dernier scrutin de 2014, en même temps que les élections municipales, et qui a un certain nombre de compétences de 3 types : obligatoires, optionnelles et facultatives.

.../...

Pour les rappeler brièvement et, je vous rassure, je ne vais pas les détailler une à une car cela est un peu long, parmi les compétences obligatoires de VGP il y a :

- Le développement économique, l'aménagement de l'espace communautaire, l'équilibre social de l'habitat, la politique de la ville.

Parmi les compétences optionnelles choisies par la Communauté d'Agglomération :

- L'eau potable,
- La protection et la mise en valeur de l'environnement,
- Les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

Et enfin, parmi les compétences facultatives :

- La réalisation et la gestion d'aires d'accueil pour les gens du voyage,
- Une fourrière animale,
- La gestion des parcs de stationnement d'intérêt communautaire.

Donc, le rapport d'activité de 2014 va s'attacher, dans ces domaines-là, à rappeler ce qu'ont été les faits marquants de 2014 dans le contexte des compétences que j'ai brièvement rappelées.

En résumé, un des points importants de l'année a été l'intégration de 3 nouvelles communes, à savoir : Bougival, La Celle Saint-Cloud et Le Chesnay à l'ensemble des communes qui constituaient jusqu'à 2013 la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc.

Autre fait marquant : le déménagement des locaux de Versailles Grand Parc. Je rappelle que des locaux rue de la Porte de Buc étaient loués. Ils ont été rétrocédés au profit de l'aménagement au 6 avenue de Paris dans un bâtiment de style ancien qui jouxte l'actuelle Mairie de Versailles.

Troisième fait marquant de l'année : l'ouverture de l'aire d'accueil de gens du voyage à Jouy-en-Josas. Je rappelle que l'accueil des gens du voyage a un caractère obligatoire. VGP a fait le choix, comme option facultative, de mutualiser le nombre de places à construire pour accueillir les gens du voyage et cela a été mis en œuvre en 2014 sur le territoire de la commune de Jouy-en-Josas à un endroit qui jouxte la limite Versailles.

Toujours en 2014, si nous regardons les faits marquants attachés à la compétence « environnement » et notamment « traitement des déchets », nous verrons un peu plus en détails tout à l'heure, au-delà de l'intégration des 3 communes précitées dans le circuit mutualisé de collecte et traitement des ordures ménagères, que 4 nouvelles communes sont passées en Points d'Apports Volontaires, PAV, pour la collecte du verre venant d'une situation antérieure de collecte au porte à porte. Nous y reviendrons brièvement un peu plus tard.

A été poursuivie également en 2014, l'opération « compostage ». Je rappelle que cela consiste à distribuer des composteurs dans un premier temps à des propriétaires, locataires-occupants de maisons individuelles puis cela a été étendu à quelques ensembles collectifs qui se sont portés volontaires pour mettre en place ces composteurs. Cette opération qui a démarré il y a plusieurs années, s'est poursuivie en 2014.

En matière budgétaire et pour vous donner des ordres de grandeur sans faire un compte administratif qui serait un peu fastidieux : en 2014, en recettes de fonctionnement en 2014, VGP représente 126 millions d'€ ; en dépenses : 112 millions d'€ et cela dégage du moins pour 2014 une certaine marge de manœuvre qui a permis de réaliser un certain nombre d'investissements et si nous regardons l'évolution des taux de fiscalité prélevés par Versailles Grand Parc qui sont la taxe d'habitation intercommunale que nous retrouvons tous sur nos feuilles d'impôts locaux qui est stable depuis 2010 et également la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, stable aussi depuis même avant 2010 et aussi le taux de cotisation foncière des entreprises, stable lui aussi depuis 2010.

.../...

Les 5 plus importants investissements de 2014 réalisés par Versailles Grand Parc :

- Aménagement du siège actuel au 6 avenue de Paris ; investissement important car il permet de ne plus régler de loyer ce qui représentait un montant considérable. Cette somme n'est donc plus à dépenser puisque VGP est maintenant propriétaire et loge chez elle. Cela représente un investissement de l'ordre de 3 000 000 d'€ pour 2014,
- Ensemble des subventions à l'habitat se manifestant sous la forme de surcharges foncières et participation CDOR à hauteur de là aussi à peu près 3 000 000 d'€,
- Les vidéos-surveillance à hauteur de 2 000 000 d'€ déployées également en 2014 pour un projet qui a démarré il y a quelques années. Ce projet se poursuit peu à peu d'année en année à un rythme variable en fonction de la rapidité de la mise en place de ces équipements mais aussi de la volonté des villes car elles restent souveraines en la matière quant au choix de s'équiper ou non,
- L'accueil des gens du voyage à Jouy-en-Josas ; opération foncière d'un peu plus d'1 000 000 d'€.

C'étaient donc les grands investissements de 2014 de Versailles Grand Parc. Il y a eu d'autres investissements partiellement réalisés. Par exemple les subventions données pour l'aménagement des pistes cyclables et je rappelle qu'en la matière Versailles Grand Parc n'est pas décideur mais abonde financièrement les projets et les propositions par les villes et dès lors que suffisamment de propositions sont faites et bien ce budget est consommé. Mais lors de certaines années comme 2014, seul 1/3 du budget prévu a été consommé sur l'année. Il y a eu aussi d'autres opérations comme la déchetterie de Buc, des réhabilitations de parc social, des aménagements de rues notamment la rue de la Porte de Buc et différentes choses de cette nature.

Je ne vais pas rentrer plus en détail dans le compte administratif et si nous faisons un tour rapide des différentes compétences dont je parlais précédemment, je commencerais par l'aménagement du territoire avec un projet très intéressant lancé en 2014 qui est une étude à la mise en place des filières courtes et mené conjointement par les 4 communautés d'agglomération que sont Versailles Grand Parc, Saint-Quentin-en-Yvelines, le Plateau de Saclay et Europe Essonne ; je rappelle que Versailles Grand Parc représente 49 % d'espaces agricoles et ce n'est donc pas principalement urbain avec 10 exploitations agricoles et donc le projet en question avait pour objectif d'aider différents acteurs à être éligibles à des financements européens qui sont appelés « leaders » que l'Europe octroie pour aider à la mise en place d'un ensemble d'initiatives notamment en matière de filières courtes ; il s'agit en un mot de consommer à proximité des lieux de production comme par exemple les fruits et légumes qui sont produits dans la région. Première initiative à ranger dans le domaine de l'aménagement du territoire mais qui touche un peu quand-même au développement économique par certains aspects et puis également à l'environnement puisque qui dit « filières courtes » dit « parcours réduits » pour les denrées qui sont livrées et consommées. Voilà donc une initiative qui est à un niveau d'étude aujourd'hui.

Pour rebondir sur ce type de projet et bien que ce soit parti du développement économique, une autre initiative a été menée en 2014, financée et subventionnée par VGP et qui attrait à l'écologie urbaine ou l'agriculture urbaine ; il s'agit de subventionner le développement d'un « démonstrateur » dans le cadre d'une initiative qui s'appelle « le vivant dans la ville ». Un « démonstrateur » est ce qu'on appelle une grappe d'entreprises qui travaillent ensemble à la réalisation d'un ou plusieurs projets et là en l'occurrence VGP a abondé financièrement et par différents moyens au développement de ce modèle d'agriculture urbaine. Il faut regarder sur internet mais beaucoup de choses se font en matière de culture verticale, de végétalisation du bâti, d'agriculture hors-sol etc...

.../...

Ce sont des initiatives qui sont à classer dans le domaine du développement économique parce que nous sommes un peu dans de la « start-up » en quelque sorte bien que l'objet touche à des aspects de développement durable au travers de cette agriculture urbaine.

Dans le domaine écologique toujours, pour épuiser le sujet avant de passer à la suite, une manifestation écologique a eu lieu en 2014, intitulée le Solar Décathlon. Elle a eu énormément de succès avec à peu près 80 000 visiteurs et je rappelle qu'il s'agissait d'un événement dédié à l'innovation, à l'usage des énergies renouvelables et notamment de l'énergie solaire.

Toujours la même année, une conférence a eu lieu à Versailles Grand Parc sur le terme du « smart manufacturing » en novembre où il s'agissait de promouvoir des formes nouvelles dans le cadre de ce que nous appelons l'économie ou l'entreprise digitale. Je rappelle quand-même qu'en matière de développement économique la mission de Versailles Grand Parc est de favoriser l'implantation et la croissance des entreprises et de rendre le territoire attractif afin que ces entreprises viennent s'implanter car, à la clef cela veut dire des emplois, de la richesse, du commerce, de la vie et donc, après une boucle vertueuse c'est un ensemble, une machine qu'il faut lancer par ses dimensions économiques en particulier.

Pour ce qui touche au domaine du transport, en 2014 Versailles Grand Parc a contribué à hauteur de 2.3 millions d'€ à la subvention de l'offre de transports. Alors nous ne le savons pas forcément car à Viroflay nous sommes privilégiés en matière de transports, mais sur l'ensemble du territoire de Versailles Grand Parc, 4 sociétés de bus existent : Phébus, Savac, Stavo et Transdev. Ce sont des sociétés qui se voient en ville parce que leur mission est d'assurer des intermodalités transversales de telle sorte à pouvoir se déplacer à la fois d'une ville à l'autre au sein de Versailles Grand Parc comme avec les villes périphériques, car il ne s'agit pas de construire un rempart autour de Versailles Grand Parc et que rien en sorte. Sont opérées par ces 4 sociétés, une centaine de lignes de bus ce qui est beaucoup. Nous avons eu les chiffres en 2014 : les bus concernés par ces lignes ont transporté environ 22 millions de personnes d'où la nécessité de continuer à subventionner ces lignes-là qui ne sont pas toutes bénéficiaires comme nous pouvons nous en douter et c'est justement là où Versailles Grand Parc joue son rôle d'opérateur public pour rendre possible ce que l'économie à elle seule ne permettrait pas de rentabiliser.

Un mot encore sur l'environnement et cette fois-ci pour faire état d'une initiative lancée également en 2014 et qui est un PLPD, Plan Local de Prévention des Déchets qui vise à arriver à zéro gaspillage, zéro déchet : nous n'y sommes pas encore et je vais vous donner les chiffres après mais cela passe par un certain nombre de pratiques et cela s'inscrit dans le cadre de la transition énergétique sur l'aspect lié à la non-production ou la moindre production de déchets. C'est un programme sur une durée de 3 ans et à travers la France une vingtaine de territoires se sont portés volontaires afin de mettre en place ce Plan Local ; un de ces 20 territoires est Versailles Grand Parc. Alors je ne sais pas si nous pouvons créer une relation de cause à effet direct je dirais entre cette initiative et les chiffres que nous avons en matière de déchets ramassés, collectés en 2014 mais nous voyons par exemple en regardant les chiffres donnés, les habitants de Versailles Grand Parc sont plutôt de bons éco-citoyens puisqu'entre 2012-2013 et 2014, nous constatons une décroissance certes légère mais néanmoins présente, du nombre de kilos par habitant produits. Pour vous donner un ordre de grandeur, un habitant de Versailles Grand Parc représente 356 kilos de déchets par an alors qu'un français en moyenne représente 590 kilos. Nous sommes donc plutôt pas mal sur de plus une courbe qui est baissière quant à la tendance de l'évolution des tonnages.

.../...

La baisse de ce tonnage se répartit assez équitablement de façon assez homogène à travers les différentes catégories de déchets car il ne s'agit pas seulement d'une baisse dans une catégorie au détriment d'autres mais nous constatons une baisse du nombre des déchets, en kilos par habitant, dans tous les domaines : les ordures ménagères, le verre, les déchets végétaux, les encombrants etc... C'est une tendance de fond et un travail de longue haleine ; tout le monde l'aura compris. Cela passe aussi par d'autres actions qui touchent, au-delà de la moindre production de déchets mais également par le recyclage. Nous avons eu le chiffre 2014 relatif à la déchetterie de Bois d'Arcy et les déchets les plus collectés sont les gravats. Sans énumérer les chiffres les uns après les autres, nous voyons que la déchetterie répond à une véritable demande.

Concernant cette déchetterie, si nous regardons l'évolution du nombre de viroflaysiens qui s'y sont rendus cela donne :

- En 2012 : 179 visites,
- En 2013 : 853 visites,
- En 2014 : 1 391 visites.

Il y a donc plutôt une acculturation à amener ses déchets à la déchetterie ce qui est plutôt bon signe ; ce n'est pas spécifique aux viroflaysiens et nous retrouvons cette tendance comme ce développement un peu partout, ce qui se généralise.

Je parlais tout à l'heure des Points d'Apports Volontaires. A Viroflay en 2014 nous avons démarré le programme de mise en place de ces P.A.V., containers à verre dans lesquels nous mettons nos bouteilles et nos déchets en verre. En 2014, nous en avons implanté 2 et je rappelle que le modèle qui fixe à un P.A.V. à peu près pour 1 000 habitants pour nous revient à 8 P.A.V. à mettre en place et nous avons poursuivi en 2015 cette mise en place.

Voilà en gros les grands chiffres relatifs à l'activité de Versailles Grand Parc sur 2014 et les grands projets qui ont été réalisés. Il y a toujours en matière de collecte en tous les cas, le souci de garder un service dont le coût administratif est faible car, là encore, si nous regardons la fraction de coût de structure attachée à la gestion de cette fonction « ordures ménagères » à Versailles Grand Parc nous sommes à 8 % ce qui est très faible. C'est-à-dire que 8 % des dépenses correspondent à des coûts de structure, le reste étant utilisé soit pour la collecte, pour l'élimination à plus de 75 % ; la différence étant attachée à des programmes de sensibilisation, valorisation etc...

En résumé, Versailles Grand Parc « 2014 » est plutôt sain sur le plan budgétaire ; cela fonctionne bien avec un seul petit souci mais nous en parlerons dans les mois ou les années à venir et qui n'est pas spécifique à Versailles Grand Parc et que nous avons retrouvé dans beaucoup de communes, qui est l'incertitude budgétaire quant au futur qui a un peu gelé certains investissements qui ne se sont pas réalisés ou qui n'ont pas démarré en 2014 pour cause d'incertitude quant au devenir des choses et donc nous verrons peut être l'année prochaine lorsque nous parlerons des choses 2015, de quelle manière nous avons pu avancer. Je reste à votre disposition si vous avez des questions... »

M. LEBRUN : « J'ajouterais deux petites choses. Le fait que ce rapport d'activité 2014 est intéressant et même consultable sur internet sur le site de Versailles Grand Parc. Il est intéressant car la parole est donnée à certains membres du personnel ce qui permet de donner un éclairage particulier et je trouve qu'il était intéressant de valoriser aussi le personnel de Versailles Grand Parc dans les différentes compétences qui sont celles de l'intercommunalité.

Deuxième point sur lequel je voulais insister est le développement économique qui est un vrai sujet, vraie compétence qui est celle de travailler à Versailles Grand Parc ce qui n'est pas très simple parce qu'on ne manipule pas les entreprises comme ça et on ne les fait pas venir aussi facilement et néanmoins il y a un énorme succès dans ce domaine-là en 2014 par l'arrivée de Safran sur le site de Châteaufort, site occupé auparavant par Nortel qui a déserté le site il y a quelques années : site de près de 50 000 m² de bureaux avec à terme au niveau de Safran, près de 1 300 chercheurs positionnés à cet endroit-là. Avec également l'arrivée conjointe de plusieurs laboratoires de l'école des Mines qui vient renforcer le pôle de recherche du Plateau de Saclay dont fait partie Châteaufort.

C'est donc un vrai succès et là-dessus Versailles Grand Parc a été à la pointe pour essayer de convaincre Safran de venir avec la création d'une ligne de bus spécifique pour desservir ce site. Là aussi la combinaison des deux compétences « transports » et « développement économique » a joué de façon très importante. Je voulais le signaler aussi parce qu'il faut aussi marquer les succès. J'espère que l'année prochaine là aussi nous aurons une bonne nouvelle sur le fait que la pépinière est très bien remplie avec un taux de remplissage à l'heure actuelle de près de 98 % ce qui veut dire que là aussi c'était un vrai besoin identifié et auquel nous pouvons répondre avec plus de 30 entreprises qui sont localisées sur le site de la pépinière actuellement. »

M. BOUFFARTIGUE : « D'habitude il y avait un débat sur l'action de Versailles Grand Parc parce que précédemment et je l'avais dit l'année dernière, nous avons des documents beaucoup plus austères mais beaucoup plus chiffrés avec politique par politique, le compte administratif comparé au budget enfin avec beaucoup d'éléments.

Le document s'est amélioré dans sa forme et il est sûr que cela est plus agréable à lire mais il est vrai que nous sommes passés d'un document plus de communication que de travail dans une assemblée délibérative. Monsieur Issakidis a par exemple chiffré un certain nombre d'investissements ce qui n'apparaît pas du tout dans le rapport et autant l'année dernière il y avait encore quelques éléments et quelques tableaux explicatifs mais là, la partie finances se réduit à quasi rien.

Ce n'est pas du tout remettre en cause le rapport tel qu'il est aujourd'hui et cela est peut-être aussi un peu de notre faute car nous aurions dû anticiper et demander ces éléments là un peu en avance, le but étant d'avoir à côté des éléments de travail et financiers un peu plus importants pour mettre un peu cette communication autour de la politique aux côtés de réalisations chiffrées qui permettent de prendre l'importance même si les chiffres ne font pas tout.

Sur le deuxième document et il s'agit d'une première si je ne me trompe pas, cela fait partie des éléments que nous avons demandés ; pour le coup, il y a beaucoup de chiffres. Le seul souci : il y a une chose un peu frustrante et j'aurais aimé dans le rapport que figure l'impact financier des Points d'Apports Volontaires. Quand je dis cela c'est parce que nous sommes interrogés par des viroflaysiens là-dessus et certains continuent de râler sur cette installation ce que j'essaie plutôt de défendre en disant que cela nous fait faire des économies. Dès lors, si nous pouvions avoir des éléments chiffrés permettant de le démontrer en espérant que cela soit vrai, ce serait bien que nous puissions les avoir afin de pouvoir le dire.

D'autres points : d'abord le fait que le ramassage des ordures ménagères soit fait par deux prestataires, qu'il y ait un certain nombre de syndicats pour le traitement des ordures où toutes les communes ne sont pas adhérentes car il y a encore une diversité à ce niveau-là ; y a-t-il dans les années qui viennent, au fur et à mesure des appels d'offres, une homogénéisation au niveau de Versailles Grand Parc ?

.../...

Enfin, ce qui est très intéressant et que Monsieur Issakidis a souligné, c'est la fréquentation de plus en plus importante des déchetteries et la petite remarque est que nous aurions été heureux d'en voir une à Viroflay et malheureusement elle n'a pas vu le jour sur un terrain qui est susceptible de recevoir un autre projet tout aussi intéressant mais nous aimerions qu'un projet tout aussi intéressant voit le jour sur ce terrain...

Dernière petite remarque et c'est l'ingénieur agronome qui va parler : l'agriculture, le développement de l'agriculture qu'elle soit urbaine ou n'importe laquelle est du développement économique. Ce n'est pas plus du développement durable que n'importe quelle action économique qui peut être effectivement faite de façon plus ou moins écologique en prenant plus ou moins en compte le développement durable ; mais, le « vivant dans la ville », c'est une initiative que je connais bien personnellement, correspond à du développement économique. »

M. LEBRUN : « Autant l'agriculture urbaine est du développement économique mais le « vivant dans la ville » n'est pas forcément du développement économique mais surtout de la question de l'environnement.

L'autre point concerne la proportion du territoire de Versailles Grand Parc évoquée tout à l'heure sur le fait qu'il y a 48 % en surfaces agricoles, il s'agit de surfaces naturelles : agricoles, forestières et autres... C'est donc plutôt du naturel avec 10 grosses exploitations agricoles qui se partagent la partie « cultivée ». »

M. ISSAKIDIS : « Quelques mots pour tenter de répondre plus complètement à vos questions.

En ce qui concerne les Points d'Apports Volontaires, nous n'avons pas encore suffisamment de recul pour pouvoir vous donner un chiffre ferme et définitif. En revanche, nous sentons bien qu'il va y avoir une économie à la clef pour une raison simple attachée à la nature même des tournées. Je crois qu'il est évident pour tout le monde qu'il est beaucoup moins long et coûteux et consommateur d'énergie de vider un P.A.V. en point unique plutôt que de sillonner tout un quartier, rue par rue, porte à porte. Donc même si nous ne savons pas donner un chiffre concret aujourd'hui, il est évident qu'il va y avoir quelque chose au moins attaché à cela. Par ailleurs, une évolution est en cours, non pas immédiate mais qui va venir et qui consistera à mesurer justement aussi le niveau de ces P.A.V. afin de ne pas aller les vider pour rien. Y aller véritablement quand il y a besoin. J'avais cité en commission à l'époque un cas que tout le monde comprend : après Noël, cela se remplit beaucoup plus vite ; et au mois d'août, beaucoup moins. Pour pouvoir ajuster les tournées au taux de remplissage, nous allons aller encore plus vers de l'optimisation.

Pour ce qui touche à l'homogénéisation des prestataires de collecte d'ordures, nous prenons en compte les 3 villes qui ont rejoint Versailles Grand Parc en 2014 qui étaient détentrices de contrats en vigueur et en cours d'exécution qu'elles ne peuvent pas rompre de façon autoritaire. Il y a donc tout un processus d'accompagnement progressif qui va les amener, comme les villes précédentes, comme toutes les villes qui, depuis la création de Versailles Grand Parc en 2003, ont, une par une, à l'occasion des renouvellements de contrats, rejoint le contrat commun. Cela va donc se faire comme ça, progressivement et je rappelle que la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères fait l'objet d'un lissage multi-annuel visant à terme à ramener toutes les villes vers une TEOM unique, partant de là où elles étaient pour les amener vers une TEOM unique.

.../...

Pour le dernier point, je ne m'attarderai pas car j'ai compris que vous en connaissiez plus que moi en matière d'agriculture ce qui n'est pas ma formation initiale mais j'y vois, peut être naïvement quelque chose qui attrait au développement durable parce que dès lors que nous pourrions cultiver pas loin de chez soi, j'ai la faiblesse de croire que nous émettrions moins de carbone pour transporter ce que nous cultivons jusqu'à ceux qui consomment les produits. Cela joue donc quelque peu à la marge et c'est là que l'économie et le développement durable se rejoignent un peu et ne s'opposent pas. Mais il est vrai que ma compétence en la matière est limitée je vous l'accorde. »

M. LEBRUN : « J'ajoute mais cela est un peu en marge : la question des déchets et des déchetteries est une vraie question pour la gestion des encombrants, des gravats et ce genre de choses et j'ai l'impression que cela ne s'arrange pas du fait qu'un certain nombre de personnes viroflaysiennes ou non se fichent complètement des règles établies et qui déposent quelques jours avant, sur le trottoir leurs encombrants... Alors si cela reste sur quelques jours avant encore, cela passe mais si les encombrants sont sortis juste après le passage du ramassage ou bien n'importe quand dans le mois, il se trouve que nous ne ferons jamais d'économies si nous procédons comme cela.

Jusqu'à présent, nous faisons des tournées complémentaires pour essayer de récupérer tout cela mais je pense que nous allons espacer voire supprimer ces tournées pour essayer de faire comprendre aux uns et aux autres qu'il n'est pas question de ramasser à la demande des encombrants, des gravats et des autres types de déchets toxiques. Je pense que toute l'information est disponible dans des documents divers ; il s'agit dès lors d'un « je m'en foutisme » d'un certain nombre de nos compatriotes. Nous essayons péniblement d'identifier les personnes qui auraient pu déposer sur le trottoir mais cela reste très difficile parce qu'en général elles ne laissent ni leur nom, ni leur numéro de téléphone. Alors parfois nous comptons sur les voisins pour le dire mais je pense que nous allons rentrer dans une phase de pédagogie, dans une dimension un peu plus coercitive dans les semaines qui viennent. C'est un vrai sujet et je vous invite, chacun dans votre quartier, à faire de la pédagogie car faire du ramassage à la demande coûte horriblement cher, demande du temps et n'est pas l'objectif de nos organismes. Etant donné les restrictions budgétaires que nous devons subir, je crois qu'il est important que chacun fasse l'effort nécessaire. Je viens de faire un petit rappel mais n'hésitez pas les uns et les autres, à montrer l'exemple et expliquer à vos voisins ce qui se ramasse ou pas ainsi que les différents lieux où nous pouvons déposer nos déchets. Nous nous interrogeons actuellement sur la possibilité de faire une petite déchetterie ambulante avec des bennes qui pourraient venir se disposer dans certains endroits sur une journée complète pour pouvoir y apporter des gravats et autres afin de compenser pour l'instant le fait qu'il n'y a qu'une déchetterie opérationnelle sur le territoire de Versailles Grand Parc. »

M. GRELE : « Toute petite prise de parole sur la collecte des déchets et notamment sur ceux qui sont triés. Je ne sais pas s'il est possible d'obtenir l'information : plus que la quantité de déchets qui est intéressante, 350 kg en moyenne ; quel est le pourcentage de ces déchets qui sont triés, y a-t-il une progression là-dessus et surtout, pouvons-nous mener des politiques qui permettent de mieux enseigner aux gens comment trier si nous avons trop de rebus ? J'aimerais bien que nous ayons ces informations et je ne sais pas si nous les avons quelque part ou si elles sont accessibles. »

M. ISSAKIDIS : « Il y a déjà un début de réponse ; je ne sais pas si vous avez téléchargé ce document car page 17 il y a un descriptif de l'évolution des tonnages par nature.

.../...

On y retrouve ordures ménagères, déchets recyclables, verres, déchets végétaux, encombrants etc... et là nous voyons l'évolution des tonnages sur 3 ans : 2012, 2013, 2014. C'est ce que je disais précédemment, tout baisse en même temps. Après, nous pouvons penser que c'est exclusivement dû aux opérations pédagogiques mais ce serait abusif de le penser parce qu'il est vrai qu'il y en a eu beaucoup. Sur un plan budgétaire, nous voyons que sur la répartition des dépenses, une partie du budget alloué est attaché à la sensibilisation, une autre à la communication et c'est au travers de ces deux postes de dépenses que sont divulguées des bonnes pratiques dont nous pouvons espérer qu'elles sont à la source de la baisse à la fois en volume total et aussi par nature des déchets générés sur 2012, 2013 et 2014. Nous ne pouvons pas retirer non plus, pour être complets et honnêtes dans l'analyse, qu'il y a un effet d'une certaine forme de baisse de consommation des personnes, attachée à la conjoncture. Lorsqu'il y a une baisse des tonnages d'ordures ce n'est pas forcément parce que les gens en jettent moins mais aussi et avant tout parce qu'ils consomment moins eux-mêmes. Il s'agit donc d'une conjonction entre la pédagogie et les effets de volatilité conjoncturels qui fait que l'ensemble baisse. Maintenant nous ne pouvons pas facilement distinguer ce qui revient à la pédagogie et ce qui est inhérent à la conjoncture économique. Mais en masse, nous voyons les évolutions. »

M. GRELE : « J'avais en effet lu ces pages. Là en fait nous parlons des déchets entrants et nous n'avons pas d'information sur les déchets sortants c'est-à-dire que, comme vous le savez, lorsque nous faisons du tri, il y a énormément d'erreurs car c'est compliqué et les règles changent selon l'endroit où nous nous trouvons. Du coup, ce qui m'intéresserait de savoir c'est : à la sortie, quels sont les déchets triés et que reste-t-il en enfouissement ou en incinération parce que c'est le résultat final qui compte. Et là-dessus, nous pouvons peut-être faire de la pédagogie sur « comment bien trier ». »

M. ISSAKIDIS : « Nous avons le paramètre qui mesure ce que vous décrivez, qui est appelé « refus de tri » et que je trouve personnellement un peu violent comme façon de caractériser les choses car pour moi ce sont plutôt des erreurs de tri et non des refus. En gros, si vous pesez des emballages en carton que vous avez malencontreusement pas mis dans la bonne poubelle et que vous faites le quotient par rapport à l'ensemble des tonnages, c'est ce qui est appelé le « refus de tri » mais donc incluant les erreurs, nous sommes à un taux à peu près stable après une baisse assez importante de l'ordre de 20 %. C'est-à-dire que 20 % des déchets en gros ne sont pas mis dans les bonnes poubelles ; je schématise un peu. De toute façon, dans l'usine de traitement, car il y a de la collecte et du traitement, tout cela est corrigé en très grande partie et il y a un coût attaché à cela mais dans tous les cas il y a un traitement et le résiduel qui part à l'incinération est prélevé sur les ordures ménagères c'est-à-dire le tout-venant. Le verre n'est pas brûlé, ni les déchets végétaux qui sont utilisés pour faire de l'engrais et des matières organiques ; les encombrants eux, sont démantelés dans la mesure du possible et donc, ce qui va majoritairement à l'incinération ce sont les ordures ménagères. Il est vrai que le plus gros poste en matière de kilos est par habitant. En même temps, nous avons eu il y a quelques années, je m'en souviens, besoin d'acheter des boues séchées pour les re-mélanger aux ordures ménagères parce qu'il n'y avait plus suffisamment de choses à brûler dedans. Or, comme nous générons de la vapeur avec les ordures que nous brûlons, pour faire du chauffage urbain et que nous garantissons en sortie d'usine une valeur calorifique, les utilisateurs râlaient en disant « vous n'avez pas respecté le contrat car la valeur que vous sortez n'est pas assez calorifique ». Nous avons donc été obligés de rajouter des matières pour faire remonter le pouvoir calorifique des flammes.

.../...

Ce qui prouve que le recyclage à 100 %, dès lors que nous acceptons l'idée que nous pouvons brûler des choses pour créer de la chaleur, n'est pas atteignable puisqu'il arrive un moment où nous ne pouvons plus générer suffisamment de chaleur pour chauffer les gens. Mais il s'agit d'un autre débat que je ne vais pas ouvrir ici ! En conclusion, il y a une limite au recyclage compte tenu de ce qui est utilisé après. »

M. LEBRUN : « Nous prenons donc acte que le débat a eu lieu et que les deux rapports ont bien été présentés au Conseil municipal. Ils sont accessibles sur le site internet de Versailles Grand Parc depuis l'adoption par Versailles Grand Parc et de son assemblée elle-même. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

PREND ACTE de la communication du rapport d'activité de Versailles Grand Parc pour l'exercice 2014.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

PREND ACTE de la communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2014.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

8 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SIAVRM, SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA VALLEE DU RU DE MARIVEL 2014

M. de HEAULME : « Je pense que vous savez tous que le ru de Marivel est le ru qui coule dans le talweg de Viroflay et qui descend comme ça jusqu'à la Seine. C'est un ru qui a maintenant été totalement canalisé et le rôle du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée du Ru de Marivel est de collecter les eaux qui viennent des bassins versants et de transporter ces eaux jusqu'aux équipements de traitement mais avec un problème qui est, au bord de la Seine, celui du stockage notamment en cas de pluies très fortes, d'orages afin d'éviter que ces eaux descendent et soient reversées dans la Seine.

Nous pouvons dire que les missions principales du Syndicat sont :

- Collecter et transporter les eaux usées,
- Entretien des collecteurs existants,
- Participer à l'ensemble des projets intéressants : l'assainissement du bassin versant,
- Préserver la Seine de la pollution par les eaux usées,
- Etudier les moyens d'améliorer l'évacuation des flots,
- Préparer l'avenir.

.../...

Les villes adhérentes à ce Syndicat sont celles qui sont sur les bassins versants du Ru : Versailles, Vélizy-Villacoublay, Viroflay, Marnes-la-Coquette, Chaville, Ville d'Avray, Sèvres, étonnamment l'est de Saint-Quentin-en-Yvelines et une partie de Meudon et Jouy-en-Josas.

Le rapport est très volumineux ; il est disponible dans son intégralité au Secrétariat général de la mairie. En tant qu'adhérente au Syndicat, Viroflay doit le porter à la connaissance du Conseil municipal. »

M. LEBRUN : « Je pense que ce rapport doit parler de volumes, de prix. »

M. de HEAULME : « 34 km de réseaux... »

M. LEBRUN : « On voit d'ailleurs les équipements de collecte de l'eau au niveau du Pont de Sèvres avec possibilité de 22 000 m³. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

PREND ACTE de la communication du rapport d'activité du SIAVRM pour l'exercice 2014.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

9 - CONVENTION ENTRE LE SYNDIC FONCIA ET LA VILLE DE VIROFLAY – MISE EN CONCURRENCE POUR LA FOURNITURE D'ELECTRICITE DU BATIMENT SIS 191 AVENUE DU GENERAL LECLERC

M. LE PIVAIN : « Dois-je vous rappeler mes chers collègues que la ville est copropriétaire d'un immeuble au sein de la copropriété du 191 avenue du Général Leclerc. Comme l'a dit Monsieur le Maire, c'est dans ce bâtiment que se trouvent les Services Techniques municipaux et le syndic de cette copropriété est le groupe Foncia. Il se trouve que par ailleurs il y a une nouvelle loi, loi NOME, Nouvelle Organisation du Marché d'Electricité qui a programmé pour le 31 décembre 2015 la fin des tarifs réglementés de vente de l'électricité pour les puissances supérieures à 36 kva et inférieures à 240 kva. Le syndic Foncia précédemment cité s'apprête à lancer une mise en concurrence pour la fourniture d'électricité de l'ensemble des bâtiments qu'ils gèrent et dans ce contexte-là, je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec Foncia pour que Foncia soit autorisé à intégrer l'immeuble du 191 avenue du Général Leclerc dans sa négociation. »

.../...

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

APPROUVE le projet de convention entre le syndic FONCIA et la commune de Viroflay permettant d'inclure le bâtiment du 191 avenue du Général Leclerc dans la consultation pour la mise en concurrence de la fourniture d'électricité.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

10 - ENGAGEMENT DE LA COMMUNE DE VIROFLAY AUPRES DU STIF SUR LE MAINTIEN DE L'ACCESSIBILITE DES POINTS D'ARRET DES LIGNES PHEBUS

M. GEVREY : « Cette délibération s'inscrit dans le cadre de l'élaboration des schémas directeurs d'accessibilité et en particulier des agendas d'accessibilité programmée. Il faut savoir que le STIF, Syndicat des Transports d'Ile-de-France, en tant qu'autorité organisatrice des transports en Ile-de-France, est responsable et chef de file de l'élaboration de ces schémas directeurs et en particulier de ces agendas d'accessibilité programmée pour l'ensemble de l'Ile-de-France.

Le STIF recueille les éléments des maîtres d'ouvrage franciliens, gestionnaires d'une ou plusieurs voiries sur lesquelles sont installés un ou plusieurs points d'arrêts de lignes prioritaires de transports routiers. Ainsi, chaque maître d'ouvrage, dont la ville de Viroflay, a la responsabilité de s'engager pour chacun des points d'arrêts de sa compétence sur :

- Le maintien de l'accessibilité des points d'arrêts déjà accessibles,
- Le calendrier et le financement pour les points d'arrêts non accessibles,
- Les points d'arrêts présentant une impossibilité technique avérée.

Des informations ont été communiquées dans ce sens au STIF par la ville de Viroflay et le tableau qui est annexé à la présente délibération recense les points d'arrêts accessibles ou pas. Néanmoins, le STIF a demandé expressément qu'une délibération soit présentée au Conseil municipal afin d'attester ces informations.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver ce tableau. »

M. LEBRETON : « Il y a dans ce tableau 4 arrêts qui sont dans la colonne « impossibilité technique avérée ». 2 sont liés aux travaux du tramway donc cela est provisoire et 2 concernent les stations bus du cimetière de Viroflay. Pour l'un il s'agit de l'arrêt situé sur la piste cyclable et la voirie départementale et l'autre sur une zone de stationnement. Je comprends bien que le STIF ait besoin de tenir les délais et de soumettre ces documents dans les délais ; par contre, nous regrettons que cette question de l'inaccessibilité des arrêts de bus n'ait pas été présentée à la commission communale d'accessibilité. Si des arrêts de bus présentent une impossibilité avérée, ce qui est le cas pour ces deux-là, pourquoi ne pas proposer de les déplacer en cohérence avec un cheminement accessible continu ? Certes, il faut le faire avec l'accord du STIF mais il faut le lui proposer. Pour ce faire, il faut avoir étudié à quel endroit il faut le positionner mais encore faut-il avoir élaboré un schéma directeur d'accessibilité dans Viroflay !

.../...

Le STIF établit un schéma directeur d'accessibilité des transports franciliens mais la commune de Viroflay n'a toujours ni « PAVE » ni schéma directeur d'accessibilité pour planifier la cohérence et la continuité des cheminements dans les rues de la ville.

Le PAVE, Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Aménagements des Espaces Publics prévu par l'article 45 de la loi 2005-102 du 11 février 2005 n'est pas nouveau. Un diagnostic a été fait en mars 2011 mais ce n'est pas un PAVE. Nos multiples relances depuis 2013 sont restées sans effet, si ce n'est de réactiver en 2014 les réunions de la Commission Communale d'Accessibilité qui depuis sa création n'avait tenu qu'une seule et unique réunion le 15 juin 2012. L'article 46 de la loi du 11 février 2005 a pourtant rendu obligatoire cette commission dans les communes de + de 5 000 habitants ce qui est notre cas et dispose qu'elle doit établir un rapport annuel présenté en conseil municipal puis transmis au Préfet, au Conseil départemental ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés.

En violation de l'article L.2143-3 du Code général des collectivités territoriales, depuis 2005 aucun rapport de la Commission Communale d'Accessibilité de Viroflay n'a été présenté en conseil municipal et a fortiori transmis au Préfet en toute illégalité depuis 10 ans. Nous renouvelons donc notre relance, ce que nous avons déjà fait plusieurs fois, dans la Commission d'Accessibilité, au CCAS et en Conseil municipal, et c'est en raison de ces relances que nous nous abstenons sur ces délibérations. »

M. GEVREY : « Je voudrais dire qu'effectivement nous sommes tenus par un certain nombre de contraintes dont les délais. Le STIF doit remettre sa copie le 26 décembre 2015 au Préfet de Région. C'est pour cela que j'entends votre remarque s'agissant d'un déplacement éventuel ; nous en prenons note mais pour cette fois-ci cela me paraît difficile.

En ce qui concerne l'absence de réunions de la commission, je tiens à souligner quand-même que depuis quelques temps la question a fait l'objet d'une étude tout à fait particulière et cette commission s'est réunie déjà plusieurs fois. Donc, je n'irai pas tout à fait dans votre sens à savoir que la commission n'a pas travaillé comme il faut. Elle va prochainement se réunir le 9 octobre ; il y aura un ordre du jour et ce sera l'occasion de voir un certain nombre de points. »

M. LEBRUN : « Je pense que c'est aussi votre rôle de rappeler les choses et j'aurais aimé que dans votre intervention vous puissiez dire que depuis un an les choses ont évolué. Cela peut aussi être dit car vous n'avez rappelé que des éléments plutôt négatifs et je remercie Philippe Gevrey de le rappeler. Je lui ai demandé de se positionner comme élu de référence sur la question de l'accessibilité et je pense que c'est un élément important dans le cadre de ce type de dossier. Nous avançons progressivement et j'aurais aimé être suivi et accompagné par vous, vos amis ou un certain nombre de personnes qui auraient pu nous aider à faire en sorte que les gares de Viroflay puissent être accessibles au moment de l'arrivée du T6 puisqu'il s'agit d'une compétence STIF et donc de la Région, mais cela n'a pas été le cas ! Je pense que beaucoup de choses peuvent nous être reprochées mais la loi de 2005 prévoyait que les gares puissent être accessibles en 2015 ; ce n'est pas le cas, le tramway T6 sera mis en service avec une gare Viroflay Rive Gauche non accessible. Nous sommes d'accord : personne n'est parfait mais je pense que maintenant nous avons pris les choses en main avec une personne compétente sur le sujet ; nous avançons et la commission se réunira début octobre, des avancées continueront à se faire bien évidemment et vous allez voir tout à l'heure avec la délibération concernant les bâtiments recevant du public que le budget est colossal. Les choses se font donc de façon progressive dans un environnement vous le verrez, de plus en plus compliqué. J'entends votre remarque sur laquelle nous avons commencé à travailler ce qu'il faut aussi souligner je crois. »

.../...

M. BOUFFARTIGUE : « J'étais sûr que vous alliez reparler de la SNCF et des gares de Viroflay.

La SNCF comme les autres acteurs du transport, que ce soit le STIF ou RFF, dès 2005 ont mis en place des commissions ad hoc avec l'ensemble des grandes associations qui représentent l'ensemble des handicaps ; ces commissions se sont réunies, ont fourni un certain nombre de rapports tout à fait accessibles en ligne et très intéressants, un travail a été fait sur la définition de « qu'est-ce que l'accessibilité dans les transports ? », « qu'est-ce que l'accessibilité d'une gare qui propose un certain nombre de services, d'un quai, d'un train ? » et donc ce sont effectivement des questions un peu compliquées et tout un travail a été réalisé dès 2005 ; en 2008, le schéma directeur d'accessibilité des services ferroviaires nationaux a été élaboré et a abouti à un choix qui était que pour le 3 029 gares que compte Réseau Ferré de France, de considérer comme prioritaires 414 d'entre elles. Pas celle de Viroflay car bizarrement nous avons quand-même pris les gares de transit, celles qui étaient les plus fréquentées...

M. LEBRUN : « Vous pensez donc que la gare de Chaville Rive Droite est plus fréquentée que celle de Viroflay Rive Gauche !? »

M. BOUFFARTIGUE : « Et si nous avions fait l'inverse c'est le maire de Chaville qui aurait dit que cela était injuste !

Si nous avions fait comme la SNCF, nous aurions un PAVE, une commission se serait réunie, nous aurions débattu de rapports, nous aurions mis en accessibilité... Nous n'aurions pas mis 400 000 € par an mais beaucoup moins car nous n'aurions mis en accessibilité peut-être que 5 ou 6 bâtiments mais ceux pour lesquels cela aurait été le plus cher. Effectivement, le délai de 10 ans paraissait très long mais à la fois il se retrouve à être encore trop court, il est même trop court pour ceux qui ont commencé dès 2005. Nous, nous n'avons rien fait pendant 10 ans et nous sommes dans l'illégalité encore pour un certain nombre de points. Effectivement, il y a un début de progrès et nous ne le nions pas mais nous ne sommes pas là pour saluer les débuts de progrès alors que nous sommes encore dans l'illégalité car nous verrons lorsqu'il y aura réellement des réalisations. Il n'est pas possible que ce soient les 3 élus socialistes qui soient en train de défendre une loi votée par le gouvernement de Monsieur Raffarin et qui reprenait une des priorités du programme de Monsieur Jacques Chirac ; alors même que je sais que nous avons tous voté pour lui, mais c'est quand-même le monde à l'envers !

L'accessibilité n'est pas une question de faire plaisir à des lobbies mais cette loi a été pensée pour préparer quelque chose de très important par le fait que le vieillissement de la population est une problématique. Les chiffres sont à ce sujet très compliqués car d'une source à l'autre ils sont très différents mais une chose est sûre : le nombre de personnes concernées entre 2005 et 2030 va quasiment doubler. Et de toute façon c'est une problématique qui concerne à la fois les gens qui sont handicapés toute leur vie, ceux qui sont handicapés sur la fin de leur vie du fait de leur vieillissement, ceux qui ont simplement une jambe dans le plâtre, les mères de famille avec leurs poussettes et donc cela concerne à peu près nous tous à un moment donné de notre vie. Nous étions face à une évolution très forte de la société, nous avons préparé une loi qui était quand-même bien foutue et bravo au gouvernement Raffarin car cela donnait du temps, un cadre pas si contraignant avec des outils à mettre en place comme les PAVE, les commissions mais aussi une grande liberté de moyens sur les 10 ans pour savoir comment nous faisons les investissements, et, au résultat, au bout de 10 ans nous n'avons rien fait ! Quand je dis « nous » ce n'est pas seulement Viroflay mais beaucoup de particuliers, la plupart des entreprises et beaucoup de communes de toutes couleurs politiques.

.../...

Mais il y a des communes, des sociétés, des opérateurs publics qui ont au moins commencé le travail et qui ont été au bout de la logique. Il n'est pas possible lorsqu'on est élu de ne pas avoir au moins un minimum d'humilité en se disant qu'il s'agit d'une question fondamentale, sociétale, d'un défi qui nous est posé de nous préparer à la montée de cette problématique et face à cela, nous avons attendu 10 ans. Et maintenant, effectivement, un cadre beaucoup plus contraignant nous est imposé puisque nous allons être obligés de faire des ADAP en planifiant chaque année ce que nous allons faire : et bien là nous allons avancer. Des contraintes nous ont été imposées, le bâton a été sorti alors que quand nous avions la liberté de faire, nous n'avons rien fait !

Nous pouvons faire des erreurs car nous sommes confrontés à tout un tas de problématiques et nous ne pouvons pas être bons sur tout mais lorsque nous étions à ce point absents d'une problématique, à un moment donné on se dit : certes, nous n'avons pas fait mais maintenant nous nous y mettons vraiment et nous admettons que nous n'avons pas été bons !

Je vous ai entendu dire d'ailleurs Monsieur le Maire : « oui c'est vrai que là-dessus nous n'avons pas été bons ». J'aimerais bien que cela ressorte un peu plus car je crois que vous l'avez admis du bout des lèvres et vous ne pouvez pas me dire qu'en étant dans l'illégalité depuis 10 ans, nous sommes quand-même bons sur ce sujet ! Ce n'est pas possible de dire cela ! Nous allons maintenant avancer, certes et nous allons voir sur l'autre délibération qu'il y a encore des choses qui nous posent un peu question mais nous serons très heureux si nous avançons vraiment et lorsque les travaux seront faits. Cela fait 10 ans que les travaux auraient dû être faits, une partie va l'être mais nous n'allons pas applaudir dès demain parce qu'au bout de 10 ans de retard, nous sommes contraints et forcés de le faire ! Ne nous demandez pas ça. Mais si vous voulez, si vous avez besoin que dans cette commission travail que des acteurs travaillent... Nous avons une commission d'accessibilité et nous faisons un plan de mise en accessibilité qui va lui être présenté après que la délibération soit votée et après transmission au Préfet !! Cette commission sert à quoi ?? C'est une commission qui est pensée pour réfléchir ; nous avons défini les priorités, nous avons fait l'ordre des interventions sans demander l'avis de cette commission qui est là pour justement donner un avis éclairé. J'ai assisté à la première commission lors de laquelle il y a eu une intervention des représentants des malvoyants : ce monsieur nous a appris plein de choses et même vous, vous avez dit que cela était très intéressant de la part de quelqu'un qui vivait le problème. Justement, ce sont ces gens-là qu'il faut confronter à ce que nous voulons faire mais avant de prendre des décisions ; l'éclairage ne sert à rien s'il vient après quelque chose qui est doublement acté d'une part par le Conseil municipal et d'autre part par le Préfet ; cela n'a pas de sens et ne sert à rien. Du coup, vous faites perdre du temps à tous les membres de la commission ; cette commission est là pour travailler, pour élaborer des choses, pour réfléchir. Aujourd'hui, ce n'est pas du tout comme cela qu'elle a fonctionné et j'espère qu'elle va se mettre à fonctionner et nous sommes prêts à participer à ce fonctionnement mais ne nous dites pas que nous devons saluer simplement parce que nous avons fait ces commissions. Nous attendons de voir les rapports, nous attendons de voir le travail sorti de ces commissions ; si ce travail est satisfaisant et qu'il y a des avancées, ce que nous espérons, nous dirons alors que c'est bien. Aujourd'hui elles sont faibles, inexistantes et il y a encore une fois un certain nombre de points pour lesquels nous sommes dans l'illégalité et je suis désolé, lorsque nous demandons aux viroflaysiens de ne pas sortir leurs encombrants, de ne pas les mettre en dehors des heures car cela n'est pas prévu, nous sommes dans l'illégalité, il faut essayer, autant que faire se peut, de se mettre dans la légalité.

Cela fait 10 ans que nous devons avoir un PAVE que nous n'avons toujours pas et donc cela fait 10 ans que nous choisissons volontairement d'être dans l'illégalité !

.../...

Je suis désolé mais lorsque nous sommes élus, cela me gêne ! Je suis dans une ville où quand on me demande ce que je reproche à la majorité, je dis que nous avons un certain nombre de désaccords mais que quand-même je suis heureux de travailler dans une ville où les gens sont honnêtes et relativement impliqués dans leur travail. Voilà, nous avons des désaccords mais comme je l'ai dit le jour de l'élection, vous êtes une équipe qui je pense fait le travail du mieux qu'elle peut mais sur ce sujet, il est quand-même incroyable que nous soyons dans l'illégalité. Vous dites vous-mêmes que vous êtes un légaliste et que vous respectez la loi. Nous ne la respectons pas et donc nous n'allons quand-même pas applaudir des deux mains. »

M. GEVREY : « Juste pour dire qu'après votre déclaration, vous allez voter la délibération suivante... »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

Pour 30 voix

Abstentions 3

ATTESTE :

- le maintien de l'accessibilité des points d'arrêt accessibles,
- le calendrier de réalisation et de financement des points d'arrêt prioritaires non accessibles,
- les points d'arrêt présentant une impossibilité technique avérée constatée (tableau ci-joint).

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

11 - DEPOT DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME POUR LES E.R.P. DE LA VILLE

M. GEVREY: « Je ferais tout d'abord un petit rappel réglementaire qui, rassurez-vous, sera très court mais qui a son importance pour bien cadrer les choses.

La loi du 11 février 2005 dont nous avons parlé à l'instant, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées avait fixé l'échéance au 1^{er} janvier 2015 pour la mise en accessibilité de tous les établissements et installations recevant du public.

Compte tenu des difficultés rencontrées par l'ensemble des gestionnaires d'établissements recevant du public, pour respecter cette échéance le législateur a mis en place un nouveau cadre réglementaire défini par l'ordonnance du 26 septembre 2014, ses décrets et un certain nombre d'arrêtés d'application parus fin 2014 et début 2015.

Les gestionnaires d'établissements recevant du public qui ne sont pas accessibles au 1^{er} janvier 2015 doivent s'engager à réaliser maintenant les aménagements nécessaires et à les financer dans un délai déterminé en élaborant un dispositif, un outil qui s'appelle l'Agenda d'Accessibilité Programmé, en abrégé, ADAP.

.../...

Ce dispositif permet d'obtenir un délai supplémentaire de 3 à 9 ans et s'impose à tout maître d'ouvrage ou gestionnaire dont les établissements recevant du public ne répondent pas au 31 décembre 2014 aux exigences d'accessibilité définies à l'article L.111-7-3 du Code de la construction et de l'habitation.

Voilà pour la partie réglementaire mais je pense que cela était important pour comprendre le cheminement et pourquoi maintenant nous en sommes aux ADAP.

Prenant en compte les évolutions réglementaires récentes, la ville de Viroflay s'est donc engagée dans le travail d'élaboration de cet ADAP. Je rappelle là aussi qu'en terme de calendrier cette copie doit être rendue au Préfet des Yvelines avant le 27 septembre 2015.

C'est un véritable outil opérationnel de gestion patrimoniale qui hiérarchise la mise en accessibilité du patrimoine pour aboutir à un document de programmation. Ce document comprend un engagement de mise en accessibilité des établissements recevant du public, une présentation du patrimoine et une synthèse du niveau actuel d'accessibilité, un calendrier des actions à engager et une programmation pluriannuelle de l'investissement

Le tableau, indexé à la présente délibération détermine la programmation pluriannuelle de cet investissement de 2015 à 2021 donc sur 6 ans.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à demander ce délai supplémentaire de 6 ans pour la réalisation de la mise en accessibilité de l'ensemble des ERP de la ville tel que défini dans ce tableau annexé et surtout dans la mesure où le budget de la commune permettra de dégager 400 000 € par an sachant que cette somme est une enveloppe moyenne. »

M. LEBRUN : « Est présenté sous vos yeux, la liste des ERP de la ville de Viroflay avec leur niveau d'accessibilité tel qu'il a été défini par un cabinet qui a travaillé sur le sujet et qui a ensuite chiffré les travaux envisageables et nous voyons que nous sommes sur un montant de près de 2 400 000 € d'où les 400 000 € à dégager par an sur une période de 6 ans. »

M. LEBRETON : « Je ne ferai pas le rappel réglementaire puisque cela vient d'être fait mais il y avait en effet 10 ans pour faire les travaux. Ces travaux n'ayant pas été faits par beaucoup d'entités, publiques ou privées, ce délai a donc été reporté non seulement pour la réalisation mais également pour soumettre un programme de réalisation et ce délai expire la semaine prochaine.

Nous regrettons donc de constater qu'après 10 ans de passivité et malgré les relances de 2013 dont j'ai parlé tout à l'heure par courrier officiel réclamant l'activité de la CCA qui ne s'est remise en marche qu'en 2014 suite à nos relances.

Ce que nous regrettons c'est que la ville de Viroflay aura attendu les toutes dernières semaines pour rendre sa copie. C'est l'histoire du lièvre et de la tortue : rien ne sert de courir si on attend le dernier moment pour se mettre au travail. Nous nous y mettons maintenant mais il est bien tard. Au bout de 10 ans, la municipalité est maintenant contrainte de demander 6 ans de délai supplémentaire pour enfin respecter la loi, ce qui n'est pas très glorieux. Nous regrettons en outre que le conseil municipal soit appelé à voter sur cette délibération sans que la Commission Communale d'Accessibilité n'ait été consultée sur ces dossiers de mise en accessibilité des ERP alors que c'est l'un des objets même de cette commission défini par l'article L.2143-3 du Code général des collectivités territoriales.

Sur 35 dossiers ERP estimés à 2 000 000 d'€ de travaux, un seul dossier a été présenté à la Commission, celui de la crèche des Sables estimé à 75 000 € soit moins de 4 % du budget de l'ensemble.

.../...

Les 34 autres dossiers seront probablement présentés en octobre à la CCA ; mieux vaut tard que jamais mais nous faisons les choses à l'envers car nous aurions dû commencer par la CCA. Elle n'aura pas eu l'opportunité d'émettre d'avis par exemple sur la hiérarchisation des priorités calendaires des différents travaux de mise en conformité ou sur les solutions retenues.

Elle n'est pas une chambre d'enregistrement mais une commission de travail ; nous sommes évidemment favorables au dépôt des dossiers d'Ad'Ap avant l'expiration du délai mais au motif que la CCA n'a pas été consultée, nous ne pourrions pas voter pour cette délibération.

Nous regrettons surtout que la demande de prorogation du délai de mise en conformité comporte une réserve. De fait, la municipalité s'engage à respecter la loi concernant l'accessibilité, je cite : « dans la mesure où le budget de la commune permettra de dégager 400 000 € par an ». Cette réserve est choquante ; c'est comme si un automobiliste ne s'engageait à respecter les limitations de vitesse que dans la mesure où elles ne le mettraient pas en retard. Une telle réserve au respect de la loi n'est pas recevable. Ce n'est guère républicain et ce n'est pas donner le bon exemple aux citoyens. C'est pour ces motifs que nous voterons contre cette délibération. »

Mme RUPH : « Nous allons faire beaucoup plus court et avec moins de verve mais nous avons un peu la même remarque. Comme l'avait fait à plusieurs reprises Magali Guilbaud qui pour Ensemble Pour Viroflay était présente à la commission d'accessibilité, avait signalé la non tenue de la commission et avait fait un peu les mêmes remarques qui viennent d'être faites. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

Pour 27 voix

Contre 3

Abstention 3

DECIDE de solliciter Monsieur le Préfet des Yvelines pour une prorogation d'un délai supplémentaire de 6 ans afin de réaliser la mise en accessibilité de l'ensemble des ERP de la ville de Viroflay tel qu'il est présenté dans le tableau du programme pluriannuel d'investissement joint à la présente délibération, et dans la mesure où le budget de la commune permettra de dégager 400 000 € par an.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

12 - CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE SNCF RESEAU ET LA VILLE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA GARE DE VIROFLAY RIVE GAUCHE

M. GEVREY : « Cette délibération concerne donc une convention entre SNCF Réseau et la ville de Viroflay. Il faut savoir que SNCF Réseau assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des prestations portant sur les installations ferroviaires dont ils ont la propriété mais également des travaux d'aménagement situés sur le périmètre communal afin de favoriser l'accessibilité des personnes à mobilité réduite en gare de Viroflay rive gauche.

.../...

La SNCF Réseau a établi le coût des études sur l'ensemble du périmètre concerné dont une partie sera à réaliser sur le territoire communal.

Sur le territoire communal de la ville de Viroflay, les frais s'élèvent à 1 701 € HT. A noter que la réalisation des aménagements prévus dans le périmètre communal interviendra à la fin des travaux de mise en accessibilité du parvis de la gare Viroflay rive gauche.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver la présente convention avec SNCF Réseau et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention. »

M. LEBRETON : « Je vais essayer d'être un peu plus constructif et j'attire votre attention sur la reprise de l'escalier Sud du parvis de la gare rive gauche, escalier E F1, cité page 5 de la convention.

Actuellement la sente du Grand Chalet menant à la gare débouche sur le mur Est de cet escalier qui constitue une chicane difficilement franchissable en fauteuil roulant ce qui rend la sente du Grand Chalet inaccessible aux PMR, Personnes à Mobilité Réduite. Il faut donc profiter des travaux SNCF de réfection de cet escalier pour réaménager l'entrée Ouest de la sente du Grand Chalet afin de la rendre accessible aux PMR. Pour cela il faut demander à la SNCF de modifier légèrement la position ou la largeur de cet escalier et il ne faut pas attendre la fin des travaux pour s'en préoccuper.

La CCA devrait être consultée en amont des travaux sur ce point comme sur d'autres. Par exemple, les travaux du tramway T 6, place Koenig ont prévu gare rive gauche un emplacement de stationnement pour deux roues motorisés, les vélos n'étant pas cités. Il est prévu une seule place de stationnement « voiture » pour handicapés donc il suffit qu'un seul handicapé vienne en voiture prendre le train chaque matin pour aller travailler pour que cette unique place soit occupée toute la journée. Nous espérons donc que la ville a bien prévu d'autres emplacements à proximité immédiate de la gare que ceux que nous avons vus sur les travaux T 6.

Concernant cette délibération, la CCA n'ayant pas été consultée sur ce détail qui fait l'objet de la délibération n'est pas un gros problème pour cette petite étude. Par contre la CCA n'a jamais été consultée sur les travaux d'aménagement des deux gares et donc nous nous abstenons par principe sur cette délibération pour marquer le fait que la CCA aurait dû être consultée. »

M. LEBRUN : « Je dirais que là-dessus nous avons avec la SNCF fait un travail de longue haleine. Donc, interroger la CCA sur un sujet comme cela alors que les documents sont prêts depuis assez peu de temps est quelque chose d'assez complexe.

Néanmoins le travail sera mené encore sur la gare rive gauche puisque les travaux vraiment principaux vont commencer à partir de 2018-2019 sur rive gauche de la même façon que ce sera fait sur la gare rive droite également dans cette période-là.

Là je pense que la CCA aura tout loisir et tout le temps d'étudier ces différents dossiers.

Je note la remarque sur le haut de la sente du Grand Chalet et j'ajouterais une autre remarque sur le fait que j'inviterais tous les propriétaires de chiens à éviter de laisser les déjections de leurs animaux dans cette sente qui devient un véritable « crottoir ».

Le stationnement handicapé : pour qu'une personne handicapée veuille prendre le train à la gare rive gauche, ne pourra pas le faire avant 2020 donc le problème est résolu. Sauf que nous devons tenir compte de l'ensemble des usagers d'un site ou d'un quartier et nous sommes aussi dans un quartier commerçant dans lequel nous avons besoin d'avoir des places qui soient accessibles aux commerces.

.../...

Et le problème c'est que nous nous rendons compte que beaucoup de places de stationnement dites « handicapées » notamment dans des endroits avec du stationnement payant, sont occupées de façon privative par des personnes handicapées ou en tout cas qui présentent une carte « handicapé ». Ce qui pose un vrai problème notamment dans les quartiers commerçants où il est important que ces places puissent tourner de la même façon que les autres. Il n'est donc pas question de dire que ces places « handicapés » sont des places privatives ce qui n'est pas le cas. Elles doivent faire l'objet d'une rotation comme toutes les autres. Il faut pouvoir aussi le préciser aux uns et aux autres dans l'utilisation de ces places-là. Voilà ce que je voulais vous rapporter.

Nous ferons, lorsque le parking de la rue Costes et Bellonte sera remis à disposition, peut-être 2 ou 3 places « handicapés » qui seront des places plus « durables » sur lesquelles pourront se stationner des personnes prenant le train à la gare rive gauche mais à proximité immédiate du « village » il est hors de question d'avoir des places qui soient utilisées de façon durable car ce n'est pas la vocation de ces dernières. »

M. LEBRETON : « Une précision : j'ai cru comprendre d'après ce que m'a dit l'Association des Paralysés de France qu'il y avait 270 cartes de handicap pour la ville de Viroflay ce qui est premier élément. Ils n'ont pas forcément tous la même nature de handicap. Le deuxième point est que la loi prévoit que 2 % des places de stationnement de la ville soient réservés à des places « handicapés ». Je ne sais pas où en est la ville de Viroflay à ce sujet ?... »

M. LEBRUN : « Nous ne devons pas être très loin et c'est une information qui pourra être donnée à la commission accessibilité.

Je redis aussi que certaines personnes nous demandent d'avoir des places devant chez elles et là aussi nous ne pouvons pas répondre positivement à ce type de demande. Nous pouvons localiser dans des quartiers des places pour personnes handicapées mais pas devant les domiciles des différentes personnes car nous en arriverions à des situations qui ne sont pas acceptables globalement pour l'ensemble des quartiers.

Vous citez un nombre de cartes et je crois qu'il est important de dire que vous allez trouver dans le prochain numéro du magazine municipal un document préparé par le CCAS dans le cadre du contrat social de territoire voté avec le Conseil départemental des Yvelines, un questionnaire qui s'appelle « Bienvenu le handicap » et qui permet aux personnes en situation de handicap dans Viroflay de se manifester, d'indiquer le type de handicap dont elles souffrent et d'indiquer un certain nombre d'éléments qui nous permettront de mieux connaître ce public qui ne se manifeste que très peu hormis pour demander des places de stationnement. Lorsque nous demandons aux différentes instances comme la Maison Départementale du Handicap, MDPH ou autres institutions, ces dernières ne peuvent nous transmettre aucun fichier pour des raisons de confidentialité. Nous sommes donc obligés de nous créer nos propres fichiers, notre propre base de données nous permettant d'identifier les différentes personnes pouvant avoir des besoins dans Viroflay.

Si vous connaissez des personnes qui sont dans cette situation de handicap, demandez-leur bien de remplir ce questionnaire et nous verrons d'ici un mois le taux de réponse à ce questionnaire pour voir si nous pouvons avancer de façon pertinente sur notre travail dans le handicap au quotidien à Viroflay ce qui servira aussi à la CCA. Je salue le travail qui a été fait par Béatrice Berthod et les différents services car c'est un sujet que nous avons identifié lors du diagnostic qui avait prévalu à l'établissement de ce contrat social de territoire avec le Département des Yvelines.

Ce sera disponible dans le prochain numéro du magazine de la ville de Viroflay qui paraît tout début octobre. »

.../...

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

Pour 30 voix

Abstentions 3

APPROUVE la convention de financement des études d'accessibilité PMR en gare de Viroflay Rive Gauche sur le périmètre de la commune de Viroflay.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer et exécuter la convention de financement entre SNCF Réseau et la commune de Viroflay.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

13 - CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE AU PROFIT DU FOND CADASTRE AH 718 – SOCIETE SOGASI

M. de HEAULME : « La société SOGASI que vous connaissez sous l'ancien nom de Bongrain a effectué des travaux sur un terrain propriété de la ville afin de réaliser une sortie de secours pour son bâtiment situé au 42 rue Rieussec.

Il convient donc de conclure une convention de servitude de passage sur le terrain d'assiette de la sortie de secours au profit du fond dominant qui est le bâtiment principal, propriété de la société SOGASI afin de régulariser cette situation.

Vous voyez sur le plan l'issue de secours, partie hachurée en bleu, située sur un terrain de la ville. Il y a donc forcément une servitude de passage qu'il faut prévoir ; c'est une régularisation que je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer. »

Mme RUPH : « Pourrions-nous leur échanger contre leur énorme parterre de fleurs qu'ils vont refaire sur le trottoir juste avant leur entrée de parking car du coup le trottoir est refait à neuf ce qui est très bien mais il est très peu large de ce côté-là ; de l'autre côté il l'est plus bien que ce ne soit pas énorme et donc le matin à toutes les heures de fort trafic, entre l'école, la gare etc... nous sommes très souvent amenés à marcher sur la route et en plus, sur ce trottoir-là, comme est présente leur entrée de garage je m'étais dit que pendant que les choses sont refaites... c'est une suggestion de façon à gagner un peu de place sur le trottoir. Pourrions-nous aussi signaler l'entrée du parking car entre cela et l'entrée de la résidence, tout ce trottoir-là n'est pas extrêmement praticable et sécurisé. »

M. LEBRUN : « Le bac à fleurs en question sera remis en l'état tel que cela l'était au départ. De toute façon, si nous élargissons à cet endroit-là nous donnons sur la sortie de parking de Bongrain. C'est donc forcément pincé au niveau de la sortie de garage de Bongrain à un endroit où nous avons besoin d'avoir les 3 voies de circulation et notamment le « tourne à gauche » pour rentrer dans ce parking et afin d'éviter de créer des embouteillages dans le village de Viroflay. Le trottoir a été refait à l'identique par rapport à avant, un peu élargi de l'autre côté ; après, il faut que les circulations se mettent en place ; la sortie « tramway » à cet endroit-là est une sortie secondaire.

.../...

J'entends votre remarque mais il y a de toute façon quelque chose que nous ne ferons pas : nous ne mettrons pas de barrières ni de potelets sur ce trottoir-là ce qui réduirait encore plus l'espace. Nous essaierons de plus en plus d'éviter de mettre ce genre de dispositifs sur les trottoirs pour garder les largeurs les plus importantes et notamment nous nous posons la question actuellement du pont de la rue Rieussec pour ne pas remettre une glissière comme elle pouvait exister avant ce qui permettra d'avoir, dans un espace contraint, des endroits suffisamment carrossables ; si nous avons des enfants, il faut les tenir par la main ou leur expliquer que la rue comporte des dangers. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

APPROUVE la convention à intervenir entre la Ville et SOGASI établissant une servitude de passage à titre gratuit et perpétuel sur une part de la parcelle cadastrée AH 627 au profit du fond dominant cadastré AH 718. Le projet de convention et le plan sont annexés à la présente délibération;

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

14 - AVENANT A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE VIROFLAY ET L'UNION SPORTIVE MULTIACTIVITES DE VIROFLAY

M. LEBRUN : « Je voudrais vous signaler une petite chose.

Un amendement va vous être proposé à cette convention. Il consiste à modifier l'article 6 de cette convention qui concerne le nettoyage des courts et des accès. Vous avez le texte initial de la convention ; le texte modifié est marqué en bleu dans la colonne de droite. Je laisse Antoine Beis vous présenter cette délibération.

Je précise que nous aurons à voter sur le principe de l'amendement et ensuite sur la délibération. »

M. BEIS : « Nous allons donc essayer de voter un changement au texte initial de la convention pluriannuelle qui a été votée le 15 avril dernier fixant les modalités du partenariat entre la ville et l'USMV.

Cette convention doit être adaptée à chaque infrastructure sportive de la ville et il est donc proposé au Conseil municipal de modifier la convention par un avenant et de mettre à la charge de l'association le nettoyage et l'entretien courant du tennis de la Chaumière à l'exception de la liste que vous pouvez voir sur les écrans, c'est-à-dire :

- la maintenance de l'éclairage des courts intérieurs et extérieurs,
- la maintenance et l'entretien de l'armoire électrique,
- l'entretien du patrimoine arboré et du talus Ouest,
- l'entretien des clôtures et portails,
- l'entretien des accès extérieurs et des parties communes et circulations à l'intérieur du bâtiment,
- l'entretien des gouttières.

.../...

Cette liste restera donc à la charge de la ville.

Dès lors, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 de la convention pluriannuelle d'objectifs de l'UMSV. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

ACCEPTE l'amendement.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

DECIDE d'approuver la signature de l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle entre la Ville de Viroflay et l'Union Sportive Multiactivités de Viroflay qui prendra effet dès sa notification.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

15 - CONVENTION DE RESIDENCE THEATRALE AVEC LA COMPAGNIE ANGES MICHUS POUR « LE CARNAVAL DES ANIMAUX »

16 - CONVENTION DE RESIDENCE THEATRALE AVEC LA COMPAGNIE MINUTE PAPILLON POUR « PEAU D'ANE »

Mme HERMANN : « Nous avons l'habitude de ce genre de délibération qui consiste à signer des conventions de résidence avec des compagnies théâtrales qui viennent dans nos services et plus particulièrement à l'auditorium. Nous leur prêtons les locaux, la logistique pour mettre au point des spectacles qui après feront l'objet de médiations scolaires et d'une représentation « tous publics » en général à la fin de la résidence.

Ces conventions ont pour objet de fixer les droits et les devoirs de chacun. Pour la ville de Viroflay, la mise à disposition des locaux, la mise à disposition d'un certain personnel et en particulier le plus souvent le régisseur pour le réglage de tout ce qui est éclairage et décors ; également la mise à disposition du repas de midi pendant la période de la résidence.

Par contre, les compagnies s'engagent à donner une représentation pour la ville, à recevoir des scolaires pendant la durée de la résidence et à faire état de la participation de la ville de Viroflay dans toutes les publicités qui seront amenés à être diffusées puisque ces spectacles seront par la suite donnés dans différentes villes.

.../...

Il s'agit donc de deux compagnies :

- La compagnie Minute Papillon déjà accueillie en 2013 qui prépare un spectacle appelé « Peau d'Ane » sous forme d'opéra et que nous accueillerons pendant la deuxième partie des vacances scolaires de la Toussaint du 23 octobre au 10 novembre ; le spectacle se déroulera le 6 novembre au soir à 20 heures destiné aux enfants de plus de 6 ans et aux familles et qui durera à peu près 75 minutes.

- La compagnie des « Anges Michus » que nous accueillerons du 21 au 30 septembre et dont la représentation aura lieu au mois de mars 2016, le 25. Un spectacle qui s'adresse à des plus jeunes, qui ne durera que 45 minutes ; spectacle musical (Camille Saint-Saens).

Je vous propose donc de voter afin que Monsieur le Maire puisse signer ces conventions de résidence avec ces 2 compagnies. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

APPROUVE la convention pour la résidence de la compagnie des « Anges michus » annexée à la présente délibération.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

APPROUVE la convention pour la résidence de la compagnie « Minute papillon » annexée à la présente délibération.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

17 - APPROBATION D'UNE CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION D'UN SERVICE COMMUN DE TAXIS ET DE VOITURES DE PETITES REMISES SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE VELIZY-VILLACOUBLAY, VIROFLAY ET JOUY-EN-JOSAS

Mme CARON : « Le 21 novembre 2014 le Conseil municipal avait adopté une convention tripartite entre Vélizy-Villacoublay, Viroflay et Jouy-en-Josas relative à l'organisation d'un service commun de taxis.

.../...

Puis le décret d'application de la loi du 1^{er} octobre 2014 a modifié l'article R.3113 du Code des Transports en ce sens. Il y est précisé que cesse de figurer sur la liste d'attente d'une zone géographique les demandes formées par un candidat qui figure déjà sur une autre liste d'attente, qui ne dispose pas de la carte professionnelle de chauffeur de taxi en cours de validité et qui détient déjà à la date de sa demande une autorisation de stationnement.

La convention a donc été revue dans ce sens par la modification de deux articles. La commission départementale des taxis et des voitures de petites remises s'est réunie en formation plénière le 22 juin 2015 et a donné à l'issue un avis favorable sur cette nouvelle rédaction.

Il est donc demandé aujourd'hui au conseil municipal d'annuler la précédente convention et d'approuver la nouvelle convention ainsi modifiée. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

APPROUVE l'extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc à la commune de Vélizy-Villacoublay.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

18 - CONVENTION DE DELEGATION A LA VILLE DE VIROFLAY DU CONTINGENT COMMUNAUTAIRE DE LOGEMENTS AIDES – CONVENTION N° 2012-06 CV – RESIDENCE ETUDIANTS AVENUE GASTON BOISSIER

Mme BERTHOD : « Lors de la construction de la résidence étudiante avenue Gaston Boissier, la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc avait participé en versant une subvention. Cette subvention lui permet donc d'avoir un contingent sur la création des studios et des logements dans cette résidence, contingent de 16 logements. Versailles Grand Parc propose de déléguer à la ville de Viroflay, l'attribution de ces logements.

Cela arrive un peu tard car il y a longtemps que cette résidence est construite, que les étudiants passent, changent, reviennent et que les inscriptions se font mais c'est une bonne chose car cette convention rappelle qu'il y a 16 logements dont Viroflay pourrait se charger de l'attribution.

Maintenant il faut rentrer en relation avec le CROUS pour savoir peut-être comment récupérer ces logements ou non selon ce que nous dira le CROUS. Et puis il paraît évident que cela va être difficile de trouver 16 viroflaysiens ayant envie d'aller dans les résidences étudiantes vu qu'ils habitent à Viroflay et que ce sera toujours moins cher de rester chez ses parents mais étant donné que cela se situe au niveau de Versailles Grand Parc, il serait peut-être intéressant de prévenir des mairies un peu plus éloignées de la présence de ces 16 logements.

Il y a un travail à faire là-dessus mais en tout cas, Monsieur le Maire nous allons voter pour que vous puissiez signer cette convention car cela me paraît être intéressant de proposer à des étudiants d'avoir ces places. »

.../...

M. GRELE : « Juste par rapport à ce raisonnement. Nous sommes bien d'accord qu'il s'agit d'une résidence étudiante mais nous sommes bien d'accord que nous ne sommes pas obligés de ne mettre que des étudiants mais que nous pouvons accueillir n'importe qui ?...

Ah non, c'est uniquement des étudiants ? Ah d'accord. »

Mme BERTHOD : « Après sur Viroflay, nous avons aussi la résidence « jeunes travailleurs » qui a une vue un peu plus large et qui prend même parfois, pour être sûr de remplir les logements, des étudiants mais en fonction de leur âge. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de délégation à la ville de Viroflay du contingent communautaire de logements aidés – convention n°2012-06 CV telle qu'annexée.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

19 - AUTORISATION DE DEPOT DE DEMANDES DE SUBVENTION POUR LES ACTIVITES DU CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Mme BILLAUDEL : « Il s'agit d'une délibération que vous voyez tous les ans à la même époque qui consiste à vous demander d'autoriser Monsieur le Maire à signer des dépôts de dossiers pour des demandes de subvention, dossiers qui doivent être déposés avant le 30 novembre. Ces demandes de subvention portent sur le poste de coordonnateur du CLSPD ainsi que certaines des actions de prévention proposées par le CLSPD. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

DECIDE d'autoriser le dépôt de dossier de demande de subventions auprès de tous organismes (Conseil Départemental, Conseil Régional, Préfecture...).

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

.../...

20 - DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT ET CONVENTION POUR DOMNIS : PROGRAMME DE 33 LOGEMENTS SOCIAUX

Mme JOIE : « La société DOMNIS sollicite la ville de Viroflay pour garantir à 100 % l'emprunt qu'elle contracte auprès du Crédit Agricole qui va lui permettre de financer l'acquisition en VEFA de 33 logements locatifs sociaux situés 146 avenue du Général Leclerc.

L'emprunt est d'un montant total de 2 824 272 € avec un taux d'intérêt annuel correspondant au taux du livret A + 1.11 % et une durée d'amortissement de 15 ans et un préfinancement de 3 à 24 mois et enfin un taux de progressivité de 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité seront révisés à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Le projet de convention de contrepartie donnant les caractéristiques, les modalités d'exercice de cette garantie ainsi que la contrepartie pour la ville de Viroflay de 7 logements (1 T 1, 2 T 2, 3 T 3 et 1 T 4) vous sont proposés.

Je vous demande donc de voter pour permettre à Monsieur le Maire de signer cette demande de garantie. »

M. BOUFFARTIGUE : « Si j'ai bien compris ce que l'on m'a expliqué en commission, il s'agit d'une opération en démembrement de propriété et nous n'avons pas l'information de savoir combien de temps nous avons la garantie de la conservation du caractère social de ces bâtiments afin que la propriété soit bien démembrée au profit de DOMNIS et sur quelle durée cette opération se fait. »

M. LEBRUN : « Généralement sur ce type d'opération la durée est entre 15 et 17 ans. C'est-à-dire que l'usufruit d'un côté est donné à DOMNIS et la nue-propriété sur des propriétaires privés ou institutionnels dure environ 15 ou 17 ans et c'est pour cela que le prêt que vous avez sous les yeux dure 15 ans. Il est beaucoup plus court que les prêts habituels pour le logement social.

J'en profite pour dire qu'au départ cette opération aurait pu être totalement privée et notamment la question du prix du foncier à cet endroit-là ou ailleurs dans Viroflay rend le logement social quasiment impossible à réaliser du fait de la non-rentabilisation avec les loyers et l'exploitation.

La solution qui a été trouvée en liaison directe avec DOMNIS et un opérateur qui se charge de travailler sur la question du démembrement, nous permet d'intégrer ces 35 logements dans le logement social. Certes il n'est pas pérenne car il va durer une quinzaine d'années mais qui permet néanmoins d'offrir dès la fin de construction de ce bâtiment des logements sociaux sur une période de moyen terme ce dont je me réjouis. Effectivement il reviendra après dans un domaine privé lorsque l'usufruit et la nue-propriété seront rétablis.

Mais c'est aussi une opération dont j'ai discuté avec le Préfet et les services préfectoraux pour leur dire que les prix du foncier tels qu'ils sont à Viroflay ou dans la région font que certaines opérations ne pourront jamais se faire en privé. Et même si nous décidions de préempter un terrain, au final c'est la ville qui serait obligée de compenser la surcharge foncière extrêmement importante liée à cette valeur.

Je suis donc plutôt satisfait et c'est la première opération que nous faisons comme cela sur Viroflay ; je ne suis pas persuadé que nous en fassions beaucoup d'autres mais d'autres se sont faites comme cela à Versailles, rue Champ Lagarde et d'autres partout en France.

.../...

Là-dessus je pense que nous pouvons essayer de diversifier notre intervention dans ces différents domaines pour essayer de répondre à nos obligations non seulement légales mais aussi morales. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

DECIDE d'accorder à la société DOMNIS la garantie du service en intérêt et en amortissement, à hauteur de 100 % de l'emprunt d'un montant total de 2 824 272 €, contracté auprès du Crédit Agricole en vue de financer l'acquisition en Vente en Etat Futur d'Achèvement (VEFA) de 33 logements de type PLS sis 146, avenue du Général Leclerc à Viroflay.

Les caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

Prêt PLS Bâti

- Montant	2 824 272,00 €
- taux d'intérêt annuel	Livret A + 1,11 %
- durée d'amortissement	15 ans
- préfinancement	3 à 24 mois
- taux de progressivité	0,00 %

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Le taux d'intérêt indiqué ci-dessus est susceptible de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs.

S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt,

S'ENGAGE à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le Crédit Agricole et l'emprunteur,

APPROUVE la convention fixant les obligations respectives de la société DOMNIS et de la Ville de Viroflay, selon le projet joint à la présente délibération,

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

21 - ADMISSION EN NON-VALEURS

M. JEANBART : « Il s'agit d'une demande d'admission en non-valeur que je vous propose. Suite aux démarches de Monsieur le Comptable de Versailles Municipale et afin de recouvrer des impayés qui font suite à des difficultés particulières rencontrées par le débiteur, il est proposé au Conseil municipal la mise en non-valeur de 4 créances pour un montant total de 1 481.03 €. »

.../...

M. LEBRUN : « Les dernières demandes d'admission en non-valeur ont plutôt été votées défavorablement et nous avons décidé de refuser pour un certain nombre de raisons... »

M. JEANBART : « Il s'agissait en l'occurrence d'une société dont le gérant était encore en activité mais n'avait pas payé les impôts dus à la collectivité. Ici, le cas est très différent car il s'agit de particuliers qui ont des dettes et qui ont des difficultés à les régler puis pour des valeurs qui vont être difficilement recouvrables. Nous décidons de suivre l'avis du Comptable de Versailles. »

M. LEBRUN : « A titre d'information, nous le faisons dans toutes les collectivités car ce matin au Conseil départemental nous avons voté des admissions en non-valeur pour des créances dans le domaine social (RSA en grande partie voire même RMI) pour environ 360 000 € ce qui revient chaque année pour à peu près le même montant car nous n'arrivons pas à recouvrer des montants qui sont souvent auprès de personnes physiques. Ce sont des montants assez colossaux si nous les mettons bout à bout au niveau de toutes les collectivités. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

DECIDE d'admettre en non-valeur les titres de recettes impayés d'un montant de 1 481.03 € tels qu'ils figurent dans le tableau ci-annexé.

DECIDE que la dépense correspondante sera prélevée au Budget 2015.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

&&&&&&&&&&&&

**COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE DEPUIS LA DERNIERE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2015 EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122.22
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
EN VERTU DE LA DELIBERATION DU 29 MARS 2014**

- **29 juin 2015**
 - Autorisation d'occupation temporaire du Pavillon du Jardinier du Parc de Bon Repos accordée à l'association « Accueil Ecoute Viroflay »
- **30 juin 2015**
 - Tarification des emplacements de stationnement situés rue James Linard à Viroflay
 - Tarification des « bip » d'accès au parc de stationnement rue James Linard à Viroflay
- **1^{er} juillet 2015**
 - Marché de travaux d'extension du réseau d'assainissement unitaire avenue de Versailles – MAPA 15 VO 05
- **6 juillet 2015**
 - Tarification de mise à disposition des équipements sportifs
- **9 juillet 2015**
 - Location du Pavillon d'Elvire le vendredi 4 septembre 2015
- **16 juillet 2015**
 - Location de l'auditorium
 - Location de la salle municipale Puyade
- **17 juillet 2015**
 - Contrat de mandat de syndic avec la société FONCIA portant sur l'immeuble sis 191 avenue du Général Leclerc à Viroflay
- **20 juillet 2015**
 - Tarification pour le marquage de vélos
 - Tarification de mise à disposition des équipements sportifs au mini gymnase scolaire des Arcades
 - Contrat de service SP PLUS V2
- **21 juillet 2015**
 - Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité RODP 2015
- **11 août 2015**
 - Octroi d'une subvention pour l'élargissement d'un portail

.../...

- **25 août 2015**
 - Tarification pour le marquage des vélos – annule et remplace la précédente

- **26 août 2015**
 - Contrat de service SP PLUS V2 – régie des recettes des Affaires Culturelles

- **31 août 2015**
 - Octroi d'une subvention pour l'élargissement d'un portail

- **2 septembre 2015**
 - Location de la salle municipale Juliette

- **14 septembre 2015**
 - Location du Pavillon d'Elvire le samedi 28 mai 2016